

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/03/2025 au 31/03/2025

N° Cesu employeur : Z3181791990000
MONSIEUR CYRILLE THIERRY
20 CHE DU GRAND SAINT PAUL
13840 ROGNES

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE				PART EMPLOYEUR			
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	226,39	x	2,900 %	=	6,56			
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	226,39	x	6,800 %	=	15,39			
MALADIE						230,42	x	13,000 % = 29,95
VIEILLESSE	230,42	x	7,300 %	=	16,82	230,42	x	10,570 % = 24,35
ALLOCATIONS FAMILIALES						230,42	x	5,250 % = 12,10
ACCIDENT DU TRAVAIL						230,42	x	2,100 % = 4,84
FONDS NATIONAL AIDE LOGEMENT						230,42	x	0,100 % = 0,23
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE						230,42	x	0,850 % = 1,96
CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE						230,42	x	0,300 % = 0,69
CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL						230,42	x	0,016 % = 0,04
SANTE AU TRAVAIL soumis à un plafond						230,42	x	2,700 % = 5,00
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	230,42	x	4,010 %	=	9,24	230,42	x	6,010 % = 13,85
IRCEM PREVOYANCE	230,42	x	1,040 %	=	2,40	230,42	x	2,450 % = 5,65
ASSURANCE CHOMAGE						230,42	x	4,050 % = 9,33
TOTAL DES COTISATIONS					50,41			107,99

Montant net social : **180,00 €**
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : **186,56 €**

Net à payer avant impôt sur le revenu:
180,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	186,56 €	Net payé en euros	:	180,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	02/04/2025
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 8061387 enregistrée le 29/03/2025

Nombre d'heures travaillées:	6	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	230,42 €
		Assiette des cotisations	:	230,42 €